

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-066 en date du 20 Mars 2021
Portant sur une demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic du
système d'assainissement des eaux usées et pluviales du bourg de
LAVAVEIX LES MINES**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 12	Exprimés : 50	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, MONTEIL, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES.

Excusés : MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT, PINLON, COTENTIN, PAYARD J, CHEFDEVILLE.

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Suite à la délibération n°2020-052 du 11 mars 2020, une demande de financement a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental en vue de la réalisation du diagnostic du réseau de Lavaveix les Mines.

Ce projet a reçu l'aide de l'Agence de l'Eau en septembre.

Pour le Conseil Départemental, l'enveloppe disponible n'a pas permis le financement de ce projet au titre de la programmation 2020. Les services de ce dernier nous indiquent de renouveler cette demande au plus tôt pour que ce dossier soit prioritaire au titre de la programmation 2021.

À noter que l'accusé de réception du précédent dépôt nous permet le lancement de l'opération.

Rappel du plan prévisionnel de financement :

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-066-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

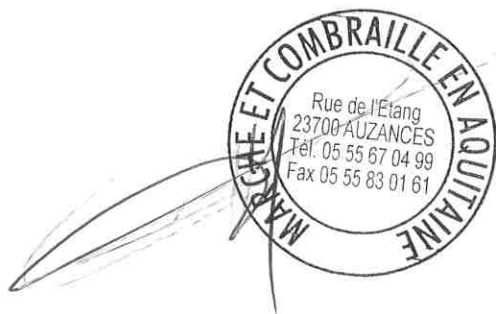
		Montant en € HT
Dépenses prévisionnelles	Phase 1 – Synthèse des données et pré-diagnostic	9 450,00
	Phase 2 – Campagne de mesures	22 550,00
	Phase 3 – Localisation des anomalies et dysfonctionnements	24 125,00
	Phase 4 – Bilan du diagnostic	1 450,00
	Phase 5 – Schéma directeur	3 050,00
	Provision pour analyses et études complémentaires	1 950,00
	Divers (parutions)* ¹	1 250,00
TOTAL		63 825,00
Recettes prévisionnelles	Subvention du Conseil Départemental * ²	12 765,00
	Subvention de l'Agence de l'Eau	31 912,50
	Autofinancement	19 147,50
	TOTAL	
* ¹ Pas de frais d'assistance à maître d'ouvrage pour cette opération.		
* ² Sous réserve d'aucune modification des taux et plafonds appliqués.		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet, le cahier des charges, son coût et le plan de financement prévisionnel,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget 2021,
- D'autoriser le Président à solliciter une aide du Conseil Départemental au titre de la programmation 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-066-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021